

SO clients

L'actualité commerciale de GRTgaz

grtgaz.com



Pierre Cotin,
directeur commercial de GRTgaz

édito Alors que 2022 s'achève, nous retiendrons de cette année l'inédite prise de conscience des enjeux croisés de la sécurité d'approvisionnement de la France et de la décarbonation de notre industrie. Tous les acteurs du marché du gaz se sont mobilisés pour remplir les stockages et accroître les livraisons de GNL, nous permettant de commencer l'hiver dans de bonnes conditions. La sobriété énergétique a fait son entrée chez tous les consommateurs, privés ou professionnels, et nous sommes fiers d'y contribuer au travers du site Ecogaz. Les économies d'énergie constituent le premier levier pour contribuer au bon fonctionnement de notre système énergétique cet hiver. Viennent s'y ajouter les dispositifs d'interruptibilité et, en dernier recours, de délestage. Nous vous les expliquons dans ce numéro. Enfin, parce que la décarbonation est une des clés de notre indépendance énergétique, nous vous présentons ici la plateforme «Je décarbone», dont GRTgaz est partenaire. L'information actualisée est à suivre sur grtgaz.com
Bonne lecture!

P.2
Comment réduire la tension sur le réseau?

P.4
La plateforme «Je décarbone»

Approvisionnement

Un hiver sous haute surveillance

Sous l'effet de la guerre en Ukraine, l'importante diminution des livraisons de gaz russe vers l'Europe a conduit la France à réorganiser son approvisionnement gazier et à prendre différentes mesures pour traverser l'hiver dans les meilleures conditions.

Le niveau exceptionnel de remplissage des stockages en France, à 100 % au début de l'hiver, et un taux d'utilisation maximal des terminaux méthaniers français devraient permettre de satisfaire les consommations tout en soutenant le réseau électrique et en faisant preuve de solidarité européenne. Pour préparer au mieux l'hiver, plusieurs scénarios de consommation ont été établis par les opérateurs de réseaux :

- **un scénario de référence**, avec un hiver moyen, sans pointes de froid marquées, montre un système équilibré, sans déficit de gaz. Il y a cependant peu de marge de manœuvre, notamment les jours où la consommation est la plus élevée ;

- **dans le cas d'un hiver très froid**, le déficit peut atteindre 16 TWh, ce qui représente 5 % de la consommation de la saison, un niveau résorbable par l'atteinte des objectifs de sobriété affichés par les pouvoirs publics ;
- **les périodes de pics de consommation concentrées** sur une ou plusieurs journées au sein de l'hiver nécessitent une vigilance particulière, *a fortiori* lorsqu'elles se produisent en deuxième partie de la saison froide. Les stockages étant moins remplis, les déficits journaliers pourraient être plus importants. Les leviers à disposition devraient permettre d'éviter la survenue de situations de déficits.

➤ Pour en savoir plus : www.grtgaz.com

1 ECOGAZ

Pour qui ?

Tous les consommateurs de gaz, industriels, tertiaires comme domestiques.

C'est quoi ?

Un baromètre du réseau de gaz qui informe, alerte et sensibilise pour prévenir des situations de tension.

Ecogaz permet d'avoir une visibilité sur la situation gazière à 5 jours. Le « signal », actualisé une fois par jour, est basé d'une part sur les prévisions de consommation des prochains jours⁽¹⁾, d'autre part sur l'équilibre entre les entrées (via les gazoducs, les terminaux méthaniers, les stockages et la production de biométhane) et les sorties de gaz sur le réseau.

Comment ?

Ecogaz présente quotidiennement le niveau de tension du système gazier grâce au code couleur ci-dessous.

-  Niveau de consommation normal ou inférieur à la normale.
-  Niveau de consommation légèrement supérieur à la normale.
-  Niveau de consommation très supérieur à la normale et/ou tension sur le réseau.
-  Lancement des dispositifs d'interruptibilité ou de délestage des grands consommateurs industriels.

En cas de signal orange ou rouge, Ecogaz enverra une alerte aux consommateurs qui ont fait le choix de s'inscrire (via e-mail et/ou SMS) pour les prévenir et les inciter à réduire leur consommation. De nombreux écogestes proposés par l'Ademe⁽²⁾ sont également disponibles sur le site afin d'accompagner les Français dans leur démarche de sobriété énergétique. Ces gestes simples et quotidiens leur permettront d'adapter leur consommation de manière responsable et de contribuer ainsi à diminuer la tension du réseau de gaz.

Si les mesures de sobriété ne suffisent pas à alléger les tensions, GRTgaz mettra en œuvre les mécanismes à sa disposition dans l'ordre suivant : interruptibilité transport, interruptibilité garantie, interruptibilité secondaire, délestage (cf. les encadrés ci-contre).

(1) À comparer à la consommation historique moyenne sur la même période.
(2) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

[En savoir plus](#)

2 L'INTERRUPTIBILITÉ TRANSPORT

Pour qui ?

Les consommateurs volontaires, par l'intermédiaire de leur expéditeur et du contrat d'acheminement de GRTgaz.

C'est quoi ?

Les capacités interruptibles transport sont souscrites par les expéditeurs à un prix réduit de 50 % par rapport aux capacités fermes et induisent une exonération du paiement du terme de compensation

stockage. Elles ne sont accessibles que sur les tronçons de réseau ne permettant pas de proposer des capacités fermes, notamment en hiver.

Comment ?

Le préavis d'activation de ces capacités est d'au moins 54 heures, avec un démarrage nécessairement à 6 heures.

[En savoir plus](#)

Hiver 2022-2023

Comment réduire la tension sur le réseau ?

Pour se prémunir de tensions sur le réseau ou les gérer au mieux si elles surviennent, différents leviers sont activables. De la sobriété gazière au délestage, en passant par les interruptibilités, le point sur la palette de solutions à disposition.

5 LE DÉLESTAGE

Pour qui ?

Les consommateurs classés en trois listes par les préfetures de chaque département sur la base des réponses fournies lors d'une enquête délestage menée par les gestionnaires de réseau durant l'été 2022 :

- **liste 1** : les consommateurs exerçant une activité de production d'électricité par le biais d'une centrale électrique d'une puissance supérieure à 150 MWe ;
- **liste 2** : les consommateurs remplissant des missions d'intérêt général liées à la satisfaction des besoins essentiels de la Nation ;

- **liste 3** : les consommateurs susceptibles de subir des conséquences économiques majeures en cas de réduction ou d'arrêt de leur consommation de gaz naturel, ainsi que le niveau d'alimentation en gaz naturel en dessous duquel ces conséquences économiques majeures sont susceptibles d'être observées.

C'est quoi ?

Mesure de dernier recours, le délestage est défini par l'article L434-1 du Code de l'énergie et le décret 2022-495 du 7 avril 2022.

Comment ?

Si la situation l'exigeait, les gestionnaires de réseaux de transport émettraient des ordres de délestage, c'est-à-dire de réduction ou d'interruption de la consommation de gaz naturel sous un délai de 2 heures, selon l'ordre de priorité suivant, si les délais et circonstances le permettent :

1. les consommateurs figurant dans la liste n° 1, après échange avec RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité ;

2. les consommateurs ne figurant sur aucune des trois listes des préfetures, et ceux figurant dans la liste n° 3 jusqu'au niveau d'alimentation indiqué dans ces listes ;

3. les consommateurs figurant dans la liste n° 3 pour des réductions de consommation allant au-delà du niveau d'alimentation indiqué dans ces listes ;

4. les consommateurs autres que ceux indiqués aux points 1 à 3.

[En savoir plus](#)

3 L'INTERRUPTIBILITÉ GARANTIE

Pour qui ?

Les consommateurs raccordés aux réseaux de distribution ou de transport ayant contractualisé un contrat d'interruptibilité garantie avec GRTgaz et remplissant pour ce faire un certain nombre de critères, notamment ne pas remplir des missions d'intérêt général liées à la satisfaction des besoins essentiels de la Nation et ne pas produire d'électricité à partir de gaz naturel.

C'est quoi ?

Un nouveau mécanisme défini par l'arrêté du 3 octobre 2022 et l'article L431-6-2 du Code de l'énergie. Les consommateurs qui signent un contrat d'interruptibilité garantie avec GRTgaz s'engagent à accepter qu'une certaine quantité de leur capacité soit interrompue et perçoivent une rémunération en contrepartie.

Le prix (dans la limite de 200 €/MWh/j)

et la capacité (au minimum 20 MWh/j) sont contractualisés à l'issue d'un appel d'offres portant au maximum sur 144 GWh/j de capacités souscrites.

La rémunération se fera conformément à l'arrêté, avec une part fixe de 10 % de la rémunération théorique maximale et une part variable, en fonction de l'interruption ou non de ces capacités, représentant les 90 % restants. Ces capacités sont exonérées de paiement du terme de compensation stockage.

Comment ?

Le préavis d'activation de ces capacités est d'au moins 14 heures, avec un ordre d'activation émis au plus tard à 16 heures pour un démarrage le lendemain matin à 6 heures.

[En savoir plus](#)

4 L'INTERRUPTIBILITÉ SECONDAIRE

Pour qui ?

Les consommateurs raccordés aux réseaux de distribution ou de transport ayant souscrit un contrat d'interruptibilité secondaire auprès de leur gestionnaire de réseau et remplissant pour ce faire un certain nombre de critères, notamment ne pas remplir des missions d'intérêt général liées à la satisfaction des besoins essentiels de la Nation et ne pas produire d'électricité à partir de gaz naturel.

[En savoir plus](#)

C'est quoi ?

Une capacité interruptible définie par l'article L431-6-3 du Code de l'énergie et l'arrêté du 17 décembre 2019. La capacité minimale est de 40 MWh/j. Il n'existe pas de rémunération directe de ces capacités, elles sont cependant exonérées de paiement du terme de compensation stockage.

Comment ?

Le préavis d'activation de ces capacités est de 24 heures, sans heure prédéfinie pour l'émission d'un ordre d'activation.



«Je décarb»

Une plateforme pour agir ensemble

GRTgaz est partenaire de la plateforme «**Je décarb**», portée par le **Comité stratégique de filière des nouveaux systèmes énergétiques**, et construite avec le soutien d'**Alliance Alice**, du **CEA** et de l'**Ademe**. Explications.

«Je décarb» a une double ambition. D'un côté, aider les industriels français de l'offre de décarbonation à atteindre leur marché, en les mettant en relation avec les entreprises désireuses de décarboner leurs activités. De l'autre, soutenir et faciliter la décarbonation des filières industrielles françaises. À terme, cet accompagnement permettra l'émergence de champions industriels français de la décarbonation.

Avec déjà 450 entreprises référencées fin septembre 2022 et 600 dossiers en cours d'instruction, la plateforme témoigne de sa capacité à rassembler autour de plusieurs axes :

- **la mise en relation** entre offreurs de solutions de décarbonation et entreprises souhaitant décarboner leurs sites industriels et/ou faire preuve de davantage de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- **le référencement des solutions** de décarbonation et de transformation énergétique à fort contenu local ;
- **l'animation** de communautés industrielles autour de rencontres nationales et régionales : IDécarb ;
- **des guides techniques** mettant en valeur des projets de décarbonation performants, des fiches technologiques pédagogiques, des liens vers les appels à projets pertinents et des *success stories*.

Des rencontres en trois formats

Après un premier rendez-vous à Paris, le 10 octobre dernier, au ministère de l'Économie et des Finances, les rencontres

IDécarb se déclineront partout en France, dans trois formats répondant à autant d'enjeux pour la filière :

- **les rencontres IDécarb Expert**, destinées aux offreurs de solutions, intégrateurs, conseils et assistants à la maîtrise d'ouvrage, financeurs, visent à bâtir une connaissance partagée de la filière française des économies d'énergie et de la décarbonation en rassemblant ces parties prenantes autour de pitches d'entreprises et de rendez-vous en B2B ;
- **les rencontres IDécarb Filières** constituent un temps de travail collaboratif et de rendez-vous B2B adaptés aux besoins spécifiques de chaque filière. Elles visent à faciliter leur travail afin de bâtir leurs feuilles de route de décarbonation, collectivement et individuellement. Dans le même temps, elles accélèrent la définition des besoins spécifiques permettant aux offreurs de solutions de s'adapter au marché ;
- **les rencontres IDécarb Région**, proposées en lien avec les conseils régionaux et les acteurs économiques locaux, ambitionnent de faciliter la définition et la réalisation des projets d'économies d'énergie et de décarbonation en rassemblant l'ensemble de l'écosystème local de la décarbonation, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique (offreurs de solutions technologiques et financières, intégrateurs, conseils, clients finaux).

➤ [En savoir plus : je-decarb.com](https://je-decarb.com)

«JE CONSOMME DU BIOMÉTHANE»

Le biométhane est une des solutions pour décarboner votre production sans modifier votre process. Pour en savoir plus sur les modalités d'achat du biométhane, consultez la [page dédiée](#) sur le site internet de GRTgaz.

Agenda

- **8 et 9 février - Nantes**
Bio360 Expo
www.bio360expo.com
- **13 avril - Paris**
Rendez-vous clients GRTgaz
Pour revenir sur l'hiver écoulé, aborder les perspectives de l'été et décrypter l'actualité gazière et les enjeux de décarbonation. Invitation à venir début 2023.
- **7 et 8 juin - Strasbourg**
Expobiogaz
www.expo-biogaz.com